

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL** *DIPLÔME D'ÉTAT*  
**ESTHETIQUE COSMETIQUE et PARFUMERIE**  
**TARIFS 2023-2024**

<b>Classe de SECONDE</b>		Scolarité annuelle	
Catégorie	Quotient familial	Suivant votre Quotient Familial	
1	Moins de 6000€	70%	2 628,50 €
2	6001€ à 7420€	80%	3 004,00 €
3	7421€ à 9040€	90%	3 379,50 €
4	Plus de 9040€	100%	3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

**Materiel / Malette Esthétique \*** 685,00 €

<b>Classe de PREMIERE</b>		Scolarité annuelle	
Catégorie	Quotient familial	Suivant votre Quotient Familial	
1	Moins de 6000€	70%	2 628,50 €
2	6001€ à 7420€	80%	3 004,00 €
3	7421€ à 9040€	90%	3 379,50 €
4	Plus de 9040€	100%	3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

**Materiel / Malette Esthétique \*** 685,00 €  
*si positionnement en classe de première*

<b>Classe de TERMINALE</b>		Scolarité annuelle	
Catégorie	Quotient familial	Suivant votre Quotient Familial	
1	Moins de 6000€	70%	2 628,50 €
2	6001€ à 7420€	80%	3 004,00 €
3	7421€ à 9040€	90%	3 379,50 €
4	Plus de 9040€	100%	3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

**Comment calculer mon quotient familial :**

Il est égal au montant total des revenus (salaires, prestations familiales, revenus des valeurs mobilières...) divisé par le nombre de parts.

Sont considérés comme enfants à charge (comptant pour une demi-part) :

- les enfants âgés de - de 18 ans au premier janvier ou de - de 23 ans s'ils poursuivent leurs études
- les enfants infirmes quels que soit leur âge, les enfants recueillis s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus

Calcul des parts : 1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant à charge,

Exemple : votre revenu de référence s'élève à 24 000 €, vous êtes mariés et vous avez 2 enfants à charge.

Votre quotient est de : 8000 € = 24 000/3 (1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant).

Vous vous situerez donc dans la catégorie 3

**BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR *DIPLÔME D'ÉTAT***  
**des METIERS DE L'ESTHETIQUE, de la COSMETIQUE et de la PARFUMERIE**  
**TARIFS 2023-2024**

1ère Année		Scolarité annuelle	Suivant votre Quotient Familial	
Catégorie	Quotient familial			
1	Moins de 7420€		80%	3 908,00 €
2	7421€ à 9040€		90%	4 396,50 €
3	Plus de 9040€		100%	4 885,00 €

Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

<b>Materiel / Malette Esthétique *</b>	<b>685,00 €</b>
<i>hors élève en poursuite d'étude en Esthétique</i>	

2ème Année		Scolarité annuelle	4 885,00 €
Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements <i>L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement</i>			

Scolarité et Malette : Prix net (non assujetti à la TVA)

Scolarité : 2% D'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin

Possibilité de paiement de la malette en 12 mensualités si inscription avant le 30 Juin sinon en une ou 3 mensualités à partir du 1er Juillet

\*Liste de la malette sur demande

**Tarif suivant Quotient Familial : un justificatif d'imposition vous sera demandé**

Formation en Apprentissage : Aucun coût à votre charge  
 La formation est financée par les OPCO (Organismes financeurs de la formation professionnelle des employeurs)

**Comment calculer mon quotient familial :**

Il est égal au montant total des revenus (salaires, prestations familiales, revenus des valeurs mobilières...) divisé par le nombre de parts.

Sont considérés comme enfants à charge (complant pour une demi-part) :

- les enfants agés de - de 18 ans au premier janvier ou de - de 23 ans s'ils poursuivent leurs études
- les enfants infirmes quels que soit leur âge, les enfants recueillis s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus

Calcul des parts : 1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant à charge,

Exemple : votre revenu de référence s'élève à 24 000 €, vous êtes mariés et vous avez 2 enfants à charge.

Votre quotient est de : 8000 € = 24 000/3 (1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant).

Vous vous situerez donc dans la catégorie 3

**BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR** *DIPLÔME D'ÉTAT*  
**OPTICIEN LUNETIER**  
**TARIFS 2023-2024**

<b>1ère Année</b>		Scolarité annuelle	
Catégorie	Quotient familial	Suivant votre Quotient Familial	
1	Moins de 7420€	80%	5 032,00 €
2	7421€ à 9040€	90%	5 661,00 €
3	Plus de 9040€	100%	6 290,00 €

Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

**Matériel / Malette Optique \*** 420,00 €  
*hors élève en poursuite d'étude en Optique*

<b>2ème Année</b>		Scolarité annuelle	
		6 290,00 €	

Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

Scolarité et Malette : Prix net (non assujetti à la TVA)

Scolarité : 2% D'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin

Possibilité de paiement de la malette en 12 mensualités si inscription avant le 30 Juin sinon en une ou 3 mensualités à partir du 1er Juillet

\*Liste de la malette sur demande

Formation en Apprentissage : Aucun coût à votre charge  
La formation est financée par les OPCO (Organismes financeurs de la formation professionnelle des employeurs)

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL DIPLÔME D'ÉTAT**  
**ESTHETIQUE COSMETIQUE et PARFUMERIE**  
**TARIFS 2023-2024**

<b>CAP en deux ans (A la suite d'une classe de 3ème )</b>			
<b>ENTREE en 1ère Année</b>	<b>Scolarité annuelle</b>		<b>Suivant votre Quotient Familial</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Quotient familial</b>		
1	Moins de 6000€		70%      2 628,50 €
2	6001€ à 7420€		80%      3 004,00 €
3	7421€ à 9040€		90%      3 379,50 €
4	Plus de 9040€		100%     3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

<b>Materiel / Malette Esthétique *</b>	<b>685,00 €</b>
--	-----------------

<b>2ème Année</b>	<b>Scolarité annuelle</b>		<b>Suivant votre Quotient Familial</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Quotient familial</b>		
1	Moins de 6000€		70%      2 628,50 €
2	6001€ à 7420€		80%      3 004,00 €
3	7421€ à 9040€		90%      3 379,50 €
4	Plus de 9040€		100%     3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

<b>CAP en 1 an</b>	<b>Scolarité annuelle</b>	<b>3 150,00 €</b>
<i>Reconversion professionnelle</i>		
Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements <i>L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement</i>		
<b>Materiel / Malette Esthétique *</b>		<b>685,00 €</b>
<i>hors élève en poursuite d'étude en Esthétique</i>		
<b>Option Enseignement Général (non titulaire d'un diplôme niveau 3 : CAP,BEP)</b>		<b>580,00 €</b>

Formation en Apprentissage : Aucun coût à votre charge  
La formation est financée par les OPCO (Organismes financeurs de la formation professionnelle des employeurs)

Scolarité et Malette : Prix net (non assujetti à la TVA)  
Scolarité : 2% D'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin  
Possibilité de paiement de la malette en 12 mensualités si inscription avant le 30 Juin sinon en une ou 3 mensualités à partir du 1er Juillet  
\*Liste de la malette sur demande  
**Tarif suivant Quotient Familial : un justificatif d'imposition vous sera demandé**

**Comment calculer mon quotient familial :**  
Il est égal au montant total des revenus (salaires, prestations familiales, revenus des valeurs mobilières...) divisé par le nombre de parts.  
Sont considérés comme enfants à charge (complant pour une demi-part) :  
- les enfants agés de - de 18 ans au premier janvier ou de - de 23 ans s'ils poursuivent leurs études  
- les enfants infirmes quels que soit leur âge, les enfants recueillis s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus  
Calcul des parts : 1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant à charge,  
Exemple : votre revenu de référence s'élève à 24 000 €, vous êtes mariés et vous avez 2 enfants à charge.  
Votre quotient est de : 8000 € = 24 000/3 (1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant).  
Vous vous situerez donc dans la catégorie 3

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL** *DIPLÔME D'ÉTAT*  
**des METIERS de la COIFFURE**  
**TARIFS 2023-2024**

<b>CAP en deux ans (A la suite d'une classe de 3ème )</b>			
<b>ENTREE en 1ère Année</b>		Scolarité annuelle	Suivant votre Quotient Familial
Catégorie	Quotient familial		
1	Moins de 6000€	70%	2 628,50 €
2	6001€ à 7420€	80%	3 004,00 €
3	7421€ à 9040€	90%	3 379,50 €
4	Plus de 9040€	100%	3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

<b>Materiel / Malette de Coiffure *</b>	<b>685,00 €</b>
---	-----------------

<b>2ème Année</b>			
		Scolarité annuelle	Suivant votre Quotient Familial
Catégorie	Quotient familial		
1	Moins de 6000€	70%	2 628,50 €
2	6001€ à 7420€	80%	3 004,00 €
3	7421€ à 9040€	90%	3 379,50 €
4	Plus de 9040€	100%	3 755,00 €

Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements  
*L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement*

<b>CAP en 1 an</b>	Scolarité annuelle	<b>3 150,00 €</b>
<i>Reconversion professionnelle</i>		
Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements <i>L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement</i>		
<b>Materiel / Malette de Coiffure *</b>		<b>685,00 €</b>
<i>hors élève en poursuite d'étude en Coiffure</i>		
<b>Option Enseignement Général</b> (non titulaire d'un diplôme niveau 3 : CAP,BEP)		<b>580,00 €</b>

Formation en Apprentissage : Aucun coût à votre charge  
La formation est financée par les OPCO (Organismes financeurs de la formation professionnelle des employeurs)

Scolarité et Malette : Prix net (non assujetti à la TVA)  
Scolarité : 2% D'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin  
Possibilité de paiement de la malette en 12 mensualités si inscription avant le 30 Juin sinon en une ou 3 mensualités à partir du 1er Juillet  
\*Liste de la malette sur demande  
**Tarif suivant Quotient Familial : un justificatif d'imposition vous sera demandé**

**Comment calculer mon quotient familial :**  
Il est égal au montant total des revenus (salaires, prestations familiales, revenus des valeurs mobilières...) divisé par le nombre de parts.  
Sont considérés comme enfants à charge (comptant pour une demi-part) :  
- les enfants âgés de - de 18 ans au premier janvier ou de - de 23 ans s'ils poursuivent leurs études  
- les enfants infirmes quels que soit leur âge, les enfants recueillis s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus  
Calcul des parts : 1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant à charge,  
Exemple : votre revenu de référence s'élève à 24 000 €, vous êtes mariés et vous avez 2 enfants à charge.  
Votre quotient est de : 8000 € = 24 000/3 (1 part pour chaque adulte et une demi-part pour chaque enfant).  
Vous vous situerez donc dans la catégorie 3

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
**TARIFS 2023-2024**

<b>CQP SPA PRATICIEN</b>	Scolarité annuelle	En alternance en contrat de professionnalisation
<b>CQP SPA MANAGER</b>	Scolarité annuelle	En alternance en contrat de professionnalisation
<b>CQP STYLISTE ONGULAIRE</b>	Scolarité annuelle	En alternance en contrat de professionnalisation